

Les étudiants favorables à l'amendement sur l'expérimentation de la vaccination par le pharmacien

Mardi 18 octobre 2016, les députés de la commission des Affaires sociales ont adopté un amendement pour proposer une expérimentation d'une durée de trois ans permettant aux pharmaciens de vacciner les adultes contre la grippe.

L'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (l'ANEPF) s'est déjà positionnée à plusieurs reprises depuis 2015 en faveur de cette mesure. Les étudiants tiennent à rappeler qu'à elle seule, la grippe est responsable de plus de 3000 décès par an chez les personnes de plus de 65 ans. Or, seulement 48% de la population dite "à risque" se fait vacciner chaque année, et l'insuffisante immunisation de la population n'assure plus la protection des plus fragiles.

Les expériences internationales mesurent qu'en atteignant des populations complémentaires à celles prises en charge par les autres professionnels de santé, la vaccination à l'officine permet une amélioration tangible de la couverture vaccinale sans perte d'activité pour les autres acteurs de la vaccination. La satisfaction est aussi au rendez-vous puisqu'en Irlande, 99% des personnes interrogées¹ ont indiquées qu'elles iraient probablement à nouveau voir leur pharmacien pour leur prochaine vaccination contre la grippe par commodité : horaires d'ouverture étendus, accès sans rendez-vous, proximité, moindre temps d'attente.

Ces critères d'accessibilité sont mis en avant par les patients français lorsqu'ils réclament eux aussi de pouvoir être vaccinés chez leur pharmacien, professionnel de proximité et de confiance. Ainsi, une récente enquête de l'ODOXA² montrait que 6 patients sur 10 étaient favorables à ce qu'on autorise les pharmaciens à vacciner contre la grippe, qu'1 français sur 2 ne s'était jamais fait vacciner contre la grippe et que parmi eux, 28% seraient prêts à le faire si le pharmacien y était autorisé.

Parce que le système de santé devrait s'organiser autour du patient en coopération interprofessionnelle, l'ANEPF se déclare une fois encore favorable à l'amendement déposé au PLFSS et se félicite de la réouverture du débat réclamée depuis de nombreux mois. Cette mesure ne permettra pas à elle seule de résoudre la crise de confiance envers la vaccination mais pourra contribuer substantiellement à l'amélioration de la couverture vaccinale.

Les futurs pharmaciens entendent par le présent communiqué interpeller les députés sur la nécessité de s'engager courageusement dans le soutien de cet amendement bénéfique à la santé publique et réclamé par les patients.

¹http://www.thepsi.ie/gns/pharmacy-practice/practice-guidance/PharmacyServices/Vaccination_Service/Evaluation_of_the_Seasonal_Influenza_Vaccine.aspx

²<http://www.odoxa.fr/les-francais-sont-favorables-a-ce-que-lon-autorise-les-pharmaciens-a-la-vaccination-contre-la-grippe/>

Contacts

Anthony MASCLE – Président de l'ANEPF – president@anepf.org – 06 85 40 91 31

Alexandre BONNEL – Vice-président en charge des relations professionnelles –
relations.profession@anepf.org – 06 37 91 30 40